

## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/08-419-1185 du 31/03/2008

### **SESSION DES EXAMENS ET CONCOURS - PIECES JUSTIFICATIVES - PASSEPORT ET CARTE NATIONALE D'IDENTITE**

Destinataires : Monsieur l'Inspecteur d'académie Directeur des services départementaux des Bouches du Rhône - Tous les établissements publics ou privés sous contrat des Bouches du Rhône

Affaire suivie par : Mme PUJOL d'ANDREBO - Tel : 04 42 91 71 70 - Fax : 04 42 38 73 45

Comme chaque année, en prévision des différents examens organisés dans l'académie d'Aix Marseille, la Préfecture des Bouches du Rhône souhaite que l'ensemble des établissements soit sensibilisé afin que les élèves et étudiants concernés anticipent leur demande auprès de leur mairie et soient en possession d'un titre d'identité en temps utile.

Le passeport électronique est désormais disponible depuis 2 ans dans le département des Bouches du Rhône. Pour autant, le délai de production du titre demeure encore important en raison d'un système centralisé de fabrication.

A titre indicatif, pour l'arrondissement de Marseille, le délai actuel de délivrance est de 3 à 4 semaines. Celui des cartes nationales d'identité est d'environ 3 mois.

**A cet effet, je vous demande, de nouveau cette année, de bien vouloir relayer cette information auprès des élèves, des étudiants et des personnels placés sous votre autorité afin d'éviter toute difficulté le jour des épreuves.**

Toute précision complémentaire peut être demandée à la Préfecture des Bouches du Rhône, Direction de la réglementation et des libertés publiques.

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*